

## JEAN HUSS, AUJOURD'HUI\*

*Paul De Vooght*

Je vous dois avant tout un mot d'explication sur le titre de ma conférence. Je n'entends pas du tout vous apporter ce soir une nouvelle interprétation du personnage de Jean Huss, comme s'il était permis à un historien de maquiller à sa guise les figures du passé, en les redécrivant ou en les redéfinissant au gré de ses préjugés. Certes un personnage (ou un fait) du passé peut recevoir dans une situation historique nouvelle un éclaircissement insoupçonné de lui-même et de ses contemporains, et l'historien ne s'en désintéresse pas. Cependant sa tâche principale n'est pas là. Ce qu'il poursuit avant tout, c'est la réalité concrète ancienne, telle que nous pouvons la retrouver dans les sources authentiques. Chaque philosophe a le loisir de bâtir un monde nouveau appuyé sur des axiomes de son choix. L'historien est là pour rappeler les faits et les hommes tels qu'ils furent.

Loin donc de vouloir vous présenter un Jean Huss sous une affabulation nouvelle, empruntée au vocabulaire contemporain, je voudrais passer en revue avec vous les principales discussions auxquelles il a donné lieu récemment pour en dégager en guise de conclusion la figure de Huss, telle qu'elle a été vraiment et telle qu'elle reste encore aujourd'hui, rayonnante de toute sa grandeur humaine et de son martyre pour Jésus-Christ.

Tournons-nous d'abord vers la philosophie. Il y a maintenant six ans, un philosophe nous apprit que Wiclif avait conçu une métaphysique cosmique et que Huss l'avait transformée en une philosophie de l'homme qui déboucha sur une théorie nouvelle de l'obéissance. Le philosophe en question n'avait mis le doigt directement ni sur la métaphysique cosmique, ni sur la philosophie de l'homme. Ces deux notions paraissaient plutôt s'enchaîner à partir de la troisième: la théorie hussienne de l'obéissance. C'est de celle-ci que l'induction l'avait conduit à la philosophie de l'homme d'abord, à la métaphysique cosmique ensuite. Il était donc d'une importance capitale que le point de départ fût solidement établi. C'est ce que ce philosophe avait fait. Du moins, le croyait-il. Sans entrer ici dans le détail de sa démonstration<sup>1</sup>, relevons-y un point capital. Il avait lu dans le traité de Huss sur l'Eglise une phrase bouleversante, dans laquelle

\* Vortrag, der am 15. März 1971 in den Räumen des Collegium Carolinum in München gehalten wurde.

<sup>1</sup> Voir plus en détail dans l'article: Jean Huss au Symposium Hussianum Pragense. *Istina*, 1965—1966, p. 41—60. Le même article en allemand: Jan Hus beim Symposium Hussianum Pragense. *Theologisch-Praktische Quartalschrift*, 1966, t. 114, p. 81—95. Les articles cités dans la suite sans nom d'auteur sont de l'auteur de ces lignes. Pour tout ce qui n'est pas muni de références particulières, cfr du même: *L'Hérésie de Jean Huss*, Louvain 1960 et: *Hussiana*, Louvain 1960.

il était dit que les circonstances d'un acte influaient sur sa moralité. Et, de fait, ces circonstances s'y trouvent. Huss les résumait dans le vers latin suivant: *quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando*. Ces circonstances n'avaient rien de surnaturel, remarquait le philosophe et il concluait: donc, elles n'étaient ni catholiques, ni scolastiques, ni moyenageuses. Donc Huss avait tourné le dos à Thomas d'Aquin et à l'Eglise catholique. Il avait fondé une morale nouvelle, jeté les bases d'une philosophie de l'homme encore inédite en ce moment<sup>2</sup>.

Hélas!, car la construction idéologique était belle, il fallait être philosophe pour ignorer que la doctrine catholique n'a jamais rejeté le bon sens sous prétexte de surnaturalisme et que la scolastique sous toutes ses formes avait toujours soutenu que la grâce ne supprime pas la nature. Il aurait même suffi, au lieu de tant raisonner, d'ouvrir les yeux et de remarquer que Huss lui-même note, en exposant ses vues sur les limites de l'obéissance: *concordat Thomas 2a 2ae*<sup>3</sup>. Ensuite la simple collation du texte de Huss avec celui de Thomas d'Aquin aurait montré et nous montre encore aujourd'hui la parfaite identité de vues entre le *Doctor communis* et Jean Huss. Le vers *quis, quid, etc.* se trouve dans la Somme, et il est un emprunt à Cicéron. La soi-disant grande innovation de Huss n'est ainsi qu'un point tout à fait banal de la morale chrétienne, catholique, scolastique et de la morale du bon sens. Lorsque La Fontaine fait déclarer par l'âne dans la fable Les animaux malades de la peste: „Un jour par un pré de moines passant, je tondis de ce pré la largeur de ma langue“, c'est bien parce qu'il voulait insister sur la légèreté de la faute du pauvre âne à cause de deux circonstances: le peu d'importance du larcin et la richesse de ceux au détriment desquels il avait été commis. La même doctrine a toujours été enseignée et on l'enseigne encore dans tous les séminaires et collèges théologiques du globe ...

Plus subtile peut-être est la position d'un historien anglais, R. R. Betts, qui voulut voir dans les luttes de Huss avec ses adversaires, à Prague d'abord et à Constance pour finir, avant tout la guerre de deux écoles philosophiques: le nominalisme et le réalisme. Le bûcher de Constance a été allumé par les nominalistes qui voulurent écraser un de leurs adversaires réalistes (et un second, Jérôme de Prague, l'année suivante)<sup>4</sup>. C'est un conte ... mais, aux plus mauvaises

<sup>2</sup> D'après un texte polycopié, lu au premier Symposium Hussianum Pragense. Le texte fut repris ensuite dans un article: Hus a Viklef. Filosofický Časopis, 1966, p. 253—264. Cfr du même auteur: Hus, husovská a husitská tradice. Novinářský Sborník, 1965, p. 472—482.

Récemment M. Kalivoda a recidivé dans un livre que je n'ai pas encore pu avoir sous la main. D'après le compte rendu que M. Molnár en a fait, M. Kalivoda réaffirme que dès 1412 „il est acquis pour Huss que grâce à ses facultés rationnelles, tout homme est personnellement responsable de la conformité de ses actes à la norme divine. L'autorité institutionnelle de l'Eglise se trouve ainsi déjouée au profit de ce rationalisme hussite spécifique“ (Communio Viatorum, 1970, t. XIII, p. 202). C'est parfaitement absurde! La responsabilité personnelle a toujours été admise dans la tradition chrétienne. L'autorité institutionnelle n'y change rien. Et Huss n'a jamais été touché ne fût-ce que par l'ombre du plus bénin des rationalismes.

<sup>3</sup> *Magistri Joannis Hus, Tractatus de Ecclesia*. Ed. S. Harrison Thomson, Cambridge (Mass.) 1956 (DE), p. 153.

<sup>4</sup> R. R. Betts, *Essays in Czech History*, Londres 1969, p. 57 et 61.

causes on trouve des raisons ou des semblants de raison. Voici ce qu'écrivit R. R. Betts: „Gerson et d'Ailly étaient pleinement conscients du fait que leur querelle avec Huss et Jérôme était foncièrement d'ordre philosophique. Les buts théologiques et ecclésiastiques de ceux-ci étaient les conséquences nécessaires de leur foi dans les *realia ante rem* . . . Pierre d'Ailly touchait à la racine de l'affaire, lorsqu'il dit à Huss pendant l'audience du 7 juin 1415: Nous ne pouvons juger en nous fondant sur votre conscience, mais uniquement sur ce qui a été prouvé et déduit contre vous et sur ce que vous avez reconnu“<sup>5</sup>.

Ce raisonnement surprend. Qu'avait à voir une jurisprudence fondée sur des faits prouvés avec une théorie philosophique sur l'origine des concepts abstraits? Il y a là, en fait, une étrange confusion. Partant du fait que les réalistes, dont Huss, admettaient la réalité des universaux indépendamment des choses individuelles qui n'en étaient que des réalisations transitoires, Betts transpose cette vue critériologique dans les domaines les plus divers où elle n'a rien à voir. Comme le réaliste admet que l'essence universelle des choses est imperceptible, Betts en déduit que tout ce qui est imperceptible est le vrai domaine du réaliste. C'est ainsi que le réaliste veut la réforme des coeurs, pas seulement celle des lois, règlements et rubriques<sup>6</sup>. Pour le réaliste aussi, c'est la conscience qui compte et la foi est pour lui un attachement à des réalités non apparentes et invisibles<sup>7</sup>. Mais que faut-il conclure alors pour les nominalistes? N'admettant pas les *universalialia ante rem*, ce sont des sceptiques<sup>8</sup>. Ils ne s'intéressent qu'aux apparences<sup>9</sup>. Ils ne peuvent s'occuper des profondeurs cachées de la conscience et — il faut bien l'ajouter —, ils n'ont pas la foi, puisque le non-apparent n'existe pas pour eux! Dans ce cas, Thomas d'Aquin, qui n'admettait pas qu'il y eût un âne universel serait à ranger parmi les incroyants, d'Ailly aussi et le mystique Gerson. La chose est par trop absurde. Certes, les oppositions entre nominalistes et réalistes ont interféré dans les querelles praguaises de la fin de XIV<sup>e</sup> et du début de XV<sup>e</sup> siècle, mais elles n'ont pas la portée que leur attribue Betts. L'historien tchèque Fr. Šmahel<sup>10</sup> a montré le peu de temps que le réalisme wiclifien a obtenu un certain succès à Prague au tournant du siècle. Déjà en 1403, Wiclif n'y intéresse plus qu'en tant que théologien et hérétique. C'est à Vienne, Heidelberg et Erfurt que la discussion continue autour des *universalialia realia*. A Prague, rien ne rappelle le réalisme dans les 45 articles de Wiclif condamnés en 1403. Les deux théologiens Stanislas de Znojmo et Etienne Páleč se séparèrent de Huss en 1412, sans que les universaux aient été pour rien dans leur différend.

Ja croisais même qu'il faudrait aller plus loin que Mr Fr. Šmahel. Celui-ci admet que la philosophie réaliste a été le tremplin qui porta Wiclif vers ses

<sup>5</sup> Ibid., p. 37.

<sup>6</sup> Ibid., p. 33.

<sup>7</sup> Ibid., p. 58.

<sup>8</sup> Ibid., p. 53.

<sup>9</sup> Ibid., p. 31—32 et 37.

<sup>10</sup> Fr. Šmahel, *Universalialia realia sunt haeresis seminaria. Filosofie pražského extrémního realismu ve světle doktrínálně institucionální kritiky. Československý časopis historický*, 1968, t. XVI, p. 797—818. Cfr compte rendu dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, 1969, t. LXIV, p. 1049—1050.

hérésies, opinion partagée par Benrath<sup>11</sup>. Or le fait est là qu'en 1365, Wiclif n'admettait plus qu'un accident pût être séparé de son sujet d'inhésion<sup>12</sup> et que, malgré cela, il continuait à professer après 1372 la transsubstantiation sur le terrain théologique<sup>13</sup>. Wiclif, théologien, se sert d'arguments que Wiclif, philosophe, ignore. Tout particulièrement, ses positions névralgiques sur l'eucharistie ont été élaborées en dehors de sa philosophie réaliste. Sa théologie se fonde ici sur la Sainte Ecriture<sup>14</sup>, les *sancti doctores ut Ambrosius, Jeronimus et specialiter Augustinus*<sup>15</sup>, les interventions de Nicolas II contre Bérenger<sup>16</sup>. Ce n'est qu'ensuite, logiquement et chronologiquement, que l'argument de raison, en ce cas de philosophie réaliste, est venu s'y ajouter. *Per ante . . . non habui argumenta nisi solummodo ex Scriptura; modo autem accrevit argumentum topicum*<sup>17</sup>.

Ceci dit quant à Wiclif, il faut rappeler que Huss ne suivit pas Wiclif dans sa théologie de l'eucharistie. Il admit la présence réelle et la transsubstantiation. Son oeuvre n'est pas philosophique, mais théologique et spirituelle. Il n'est pas question une seule fois des *universalia realia* dans les écrits qu'on possède de lui: un commentaire sur les Sentences d'une parfaite banalité, des commentaires sur les Ecritures, des sermons, des oeuvres de polémique théologique qui s'attaquent pour leur plus grande part à des maîtres et docteurs tchèques qui sont dans le même camp philosophique que lui. Cette philosophie n'y a donc pas joué, comme elle ne fut d'aucun poids à Constance où fut condamné l'homme dangereux qui prétendait prêcher au peuple en sa langue contre les péchés de ses supérieurs; qui déniait même aux prélats, vivant ouvertement dans des désordres scandaleux, leur qualité de bon pasteur, au sens que l'Evangile donne au mot; qui, pour couronner le tout, osait affirmer que l'Eglise n'est pas seulement terrestre, visible, sacramentaire et hiérarchique, mais aussi et surtout une communion des âmes avec Jésus-Christ par la prédestination et la grâce.

Plus vivement que sur le terrain philosophique, Huss a été sollicité au point de vue social. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il était surtout considéré comme un héros national, exalté par les uns comme la plus grande figure nationale et bafoué par les autres . . . Aujourd'hui, ce n'est plus tant un héros national qu'il aurait été, qu'un „progressiste“ au point de vue social. Certes, les marxistes tchèques sont revenus de leur premier engouement. En 1953, un de leurs écrivains, B. Spačil écrivait que „de la chapelle de Bethléem partit la première révolution socialiste du monde“<sup>18</sup>. Mais, dix ans plus tard, un historien de la même école se contentait de l'affirma-

<sup>11</sup> G.-A. Benrath, Wyclifs Bibelkommentar (Arbeiten zur Kirchengeschichte 36), Berlin 1966, p. 313.

<sup>12</sup> A. Du Pont Breck, Joannis Wyclif Tractatus de Trinitate, Boulder (Colorado) 1962, p. 111.

<sup>13</sup> G.-A. Benrath, o. c., p. 215—216. Compte rendu dans la Revue d'Hist. eccl., 1967, t. LXII, p. 830—834.

<sup>14</sup> J. Wyclif, Trialogus. Ed. G. Lechler, Oxford 1869, p. 255.

<sup>15</sup> J. Wyclif, De Eucharistia. Ed. J. Loserth, Londres 1892, p. 288.

<sup>16</sup> Ibid., p. 279.

<sup>17</sup> J. Wyclif, De blasphemia. Ed. M. H. Dziewicky, Londres 1893, p. 248.

<sup>18</sup> B. Spačil, dans l'introduction au livre de Fr.-M. Bartoš, Z dějin kapele Betlemské, Prague 1951, p. 10.

tion que „Huss avait proclamé les conditions concrètes d'un féodalisme équitable“<sup>19</sup>. La distance parcourue est d'importance et, sans aucun doute, dans le bon sens.

Tous les réformistes de Bohême, depuis Conrad de Waldhausen et Milč de Kroměříž, et Huss y compris, s'étaient acharnés contre les richesses excessives du clergé, mais il revint à Jacobellus de Stříbro de faire avancer la question d'un pas. Jusqu'à lui, l'action des réformistes avait consisté à dénoncer le mal avec véhémence, du haut de la chaire et dans les disputes académiques à l'Université, mais nulle part nous n'entendions de proposition bien concrète pour obvier au mal. Jacobellus, le premier, proposa une politique sociale pour le clergé. Il s'inspira de Wiclif dont il traduisit le Dialogue en 1411<sup>20</sup>.

En voici les lignes maîtresses. Originellement, les biens ecclésiastiques proviennent de dons et d'aumônes, dont l'excès a créé l'état abusif présent. Il ne faut même pas, en principe, que les clercs possèdent, puisqu'il ne leur revient pas non plus de défendre leurs biens, les armes à la main. Les deux fonctions complémentaires sont l'affaire des seigneurs nobles. La part des clercs, ce sont les biens spirituels, mais ceux-ci ne peuvent pas, de par leur nature même, faire l'objet d'un commerce. Cette vérité est évidente aussi d'après le témoignage de l'Écriture et l'exemple de Jésus-Christ. Il faut donc que les clercs vivent d'aumônes dont ils tireront des salaires modestes. Pour arriver à ce résultat, deux moyens paraissent indiqués: d'un côté, la persuasion et de l'autre, l'autorité du roi. Le recrutement du clergé ne souffrira pas de cette manière de faire. Bien au contraire, elle augmentera le nombre des bons prêtres.

La lecture et la traduction du *Dialogus* avaient conquis Jacobellus. La même année 1411, il eut l'occasion de montrer à quel point les idées wiclifiennes sur le statut social et économique du clergé l'avaient convaincu. L'archevêque de Prague s'était fait livrer les écrits de Wiclif et il les avait fait solennellement brûler. Huss avait été condamné et excommunié. Pour se venger, le roi Venceslas prononça la confiscation des biens de l'archevêque. Jacobellus, alors, n'hésite pas. Il va au secours du roi. La mesure que celui-ci avait prise pouvait paraître arbitraire et peu conforme à ce qui était considéré comme juste et légal. Sur le plan de la vie religieuse, elle paraît à Jacobellus excellente. C'est un premier pas vers l'expropriation générale du clergé et sa reconversion à la vie évangélique. Il intervient par un sermon (*Magnae sanctitatis ille vir*)<sup>21</sup> dans lequel il ne se contente plus de prêcher une mystique de dépouillement et de vie évangélique, mais où il formule, cette fois, un programme concret. Si les clercs veulent

<sup>19</sup> J. M a c e k, d'après le texte ronéotypé, lu au Symp. Huss. Prag. de 1965, p. 18 et 24. M. Macek écrit aussi le 4 juillet dans le Rudé Pravo: „... Impulsion vivante que Huss a donnée et donne à notre combat pour un ordre social juste, à notre patriotisme et à notre internationalisme, à notre culture, à nos efforts pour l'éducation des moeurs, à tout ce qui est beau et pur, à quoi se consacrent le socialisme et le communisme. Cfr Jean Huss au Symp. Huss. Prag. et Jean Huss à l'heure du marxisme-léninisme, dans Revue d'Hist. eccl., 1962, t. LVIII, p. 493—500.

<sup>20</sup> J. W y c l i f, *Dialogus*. Ed. W. A. Pollard, Londres 1885.

<sup>21</sup> Ed. J. S e d l a k, *Studie a texty k náboženským dějinám českým*, Olomouc 1915, t. II, p. 449—462.

échapper à la damnation éternelle, qu'ils renoncent au *dominium saeculare*, pour adopter un genre de vie modeste et être tout entiers à l'accomplissement de leur ministère spirituel. Qu'ils renoncent par conséquent à la possession et à l'exploitation de grands domaines. Le clergé doit être entièrement libéré de ces soucis. S'il n'y consent pas volontairement, le bras séculier doit, d'une part, l'y forcer en prenant ses biens et, d'autre part, il doit lui fournir de quoi vivre modestement.

Pendant le reste de sa vie, Jacobellus ne cessa de défendre ce programme, à la fois, fonction d'une spiritualité et véritable système d'économie politique pour le clergé. Dans un de ses écrits, il résume tout en deux mots: *conversatio pauper et expropriaria*<sup>22</sup>. Par *pauper*, il n'entendait pas la misère pouilleuse et paralysante, mais une vie modeste. Par *expropriarius*, le fait que le clerc ne possédait pas comme les séculiers. Il n'avait pas de *dominium saeculare* c.-à-d. pas de biens sur lesquels il exerçait son autorité, au besoin en justice ou par la force. Un salaire modeste lui permettait de vivre, mais toute son activité était donnée à Dieu et au prochain, en dehors de toute question de gain ou de rémunération<sup>23</sup>. C'est le même système que Pierre Payne défendit au concile de Bâle en 1433: „Au temps de la loi de la grâce, la jouissance séculière et la propriété civile sont défendues au clergé du Christ par le droit humain et divin, les enseignements des Pères et la saine raison“<sup>24</sup>.

Cela peut vous paraître étonnant, mais le fait est que Huss resta étranger à ce mouvement d'idées qui, parti de Wiclif et en passant par Jacobellus de Střibro, aboutit au concile de Bâle, en attendant que les Frères bohêmes le mettent en pratique.

Huss, pour commencer, accepta comme allant de soi, le partage de la société en trois états: „... nous sommes d'avis que l'Eglise militante est vraiment composée de parties que le Seigneur a voulues ainsi, c.-à-d. de prêtres du Christ dont la seule fonction consiste à servir sa loi; de nobles de ce monde, qui doivent maintenir l'observance de l'ordre du Christ; du commun peuple (*vulgares*) qui est au service des deux autres parties selon la loi du Christ“<sup>25</sup>. En acceptant cette position, Huss était tout simplement de son temps. Wiclif<sup>26</sup>, Jacobellus de Střibro<sup>27</sup> et, à Bâle en 1433, Oldřich de Znojmo<sup>28</sup> en disaient autant et personne, sauf les partisans des rêveries chiliastes, ne pensait autrement. Huss, en outre, ne contesta jamais la royauté. Il lui reconnaissait, nous le verrons plus loin, un droit

<sup>22</sup> Tractatus responsivus. Ed. S. H. Thomson (Sbírka Pramenů českého hnutí naboženského v XIV. a XV. století), Prague 1927 et attribué par erreur à J. Huss.

<sup>23</sup> Pour tout ce qui est à propos de Jacobellus de Střibro, voir mon livre Jacobellus de Střibro (1429), premier théologien du hussitisme. Louvain 1972. A paraître bientôt.

<sup>24</sup> La confrontation des thèses hussites et romaines au concile de Bâle (janv.-avril 1433). Recherches de théologie ancienne et médiévale, 1970, t. XXXVII, p. 97—137 et 254—291.

<sup>25</sup> DE, c. XVII, p. 149.

<sup>26</sup> Dialogus, c. XXXIV, p. 82.

<sup>27</sup> En traduisant le Dialogus et en acceptant ses positions.

<sup>28</sup> Voir dans l'ed. de Fr.-M. Bartoš (Tábor, 1935) des discours des Tchèques au concile de Bâle: Orationes, p. 143.

d'intervention dans les affaires des clercs, lorsque ceux-ci manquaient à leurs devoirs. Une de ses dernières pensées, à Constance, a été pour son roi et pour sa „clémentine souveraine“<sup>29</sup>. Ses correspondants, pendant sa captivité, sont des bourgeois cultivés, puisqu'il se sert plus souvent du latin que du tchègue pour s'adresser à eux. Ce sont des bourgeois riches puisqu'il en sollicite une aide financière et qu'il leur recommande de prendre soin des pauvres. Il leur demande aussi de traiter leurs affaires honnêtement. Il recommande aux artisans d'exercer consciencieusement leur métier et de vivre du travail de leurs mains, aux domestiques de servir fidèlement leurs maîtres et maîtresses, aux maîtres de vivre honnêtement et de former soigneusement leurs disciples, de leur apprendre avant tout l'amour de Dieu, aux étudiants et apprentis de toutes sortes d'obéir à leurs maîtres dans le bien, etc. La lettre qui contient ces détails est adressée à ceux qui lui sont chers „riches et pauvres“<sup>30</sup> . . . Il ne fait pas de doute que Huss ait accepté les structures sociologiques de la société de son temps. Il n'a pas pensé un seul instant qu'une société pût exister sans classes ou „états“ et l'idée ne lui est certainement pas venue qu'une seule de ces classes, celle des *vulgares*, fût appelée à triompher des autres et à leur imposer sa dictature.

Le plus important toutefois n'a pas encore été dit dans cette question. Non seulement Huss n'a nullement été un précurseur social. Il n'a même pas suivi son collègue Jacobellus lorsque celui-ci préconisa à la suite de Wiclif le statut *expropriarius* du clergé, qui figurera ensuite dans les Quatre Articles et sera défendu à Bâle par Pierre Payne comme appartenant à l'essence même du hussisme. Car, pour Huss, la propriété privée est intangible. Aucune autorité humaine ne peut l'enlever à l'homme.

Une première preuve en est que, nulle part dans son oeuvre, on ne trouve la moindre allusion à une structure *expropriaria* de l'état clérical. Une autre preuve, sans doute meilleure, en est qu'il a soutenu positivement la thèse selon laquelle l'Eglise ne peut imposer à personne le renoncement à la propriété privée, exactement comme elle ne peut imposer la virginité ou le célibat. Pour Huss, les deux cas sont pareils. L'Evangile n'a imposé ni l'un in l'autre. Il en a donné le conseil. Celui qui le suit, fait bien. Celui qui ne le suit pas, ne fait pas mal, puisqu'il n'y a pas de précepte<sup>31</sup>.

Il est vrai que, lorsque Huss déclare que l'Eglise ne peut imposer à personne le renoncement à la propriété privée et au mariage, il répète deux fois une énumération dans laquelle le clerc ne figure pas. Il écrit: „Nul roi, duc, chef, baron, soldat, citoyen, campagnard n'est tenu sous peine de péché mortel d'obéir à l'Eglise romaine ou aux prélats (qui lui commanderaient) de renoncer à la propriété privée ou au mariage“. L'Eglise aurait-elle, dans la pensée de Huss, à l'égard de ses clercs un droit qu'elle ne possède pas à l'égard des laïcs? Il ne le semble pas, bien que le clerc ne figure pas explicitement sur la liste. S'il n'y est

<sup>29</sup> M. J a n a H u s i , Korespondence a Dokumenty. Ed. V. Novotný, Prague 1920 (HKD), p. 336.

<sup>30</sup> Cfr Jean Huss et ses juges, dans: Das Konzil von Konstanz, Fribourg en Br. 1964, p. 152—173.

<sup>31</sup> DE, c. XX, p. 184.

pas nommé, c'est parce que son cas est spécial. Il tombe sous l'économie des conseils. Il s'engage librement à renoncer à la propriété privée et au mariage: aux deux, s'il prononce des vœux monastiques comme le moine; au mariage, seulement lorsqu'il s'engage comme prêtre séculier. Mais dans l'un comme dans l'autre cas, le conseil évangélique est librement accepté. De précepte il n'y en a pas. La renonciation à la propriété privée comme au mariage ne peut être l'objet d'un précepte. Si l'Eglise s'avisait d'imposer un précepte de ce genre, elle placerait, en fait un précepte à elle au-dessus du conseil évangélique. Il ne peut donc en être question. Et ainsi in n'y a aucune ouverture dans la théologie de Huss vers cette sorte de „communisme“ des clercs dont Jacobellus a été le premier théoricien dans l'histoire de la théologie hussite.

Ce n'est donc pas Huss qui a lancé la première révolution socialiste du monde. Aurait-il eu peut-être une grande activité politique? Comme je vous le disais au début de cette conférence, la mode de traiter Huss comme un héros national est plutôt passée. D'après M. Šmahel<sup>32</sup>, la question religieuse, non pas la question nationale, a joué le premier rôle dans le hussitisme. Tout le mouvement partit des revendications de changements réformateurs et révolutionnaires dans l'Eglise et c'est „à l'intérieur du cadre religieux que les catégories d'Etat, de pays natal et de nation commencèrent seulement à se former“. A côté d'un nationalisme spontané et diffus dans les couches profondes de la population, le concept abstrait de „nation“ était répandu au début du XV<sup>e</sup> siècle dans le monde des lettrés, mais seulement dans de faibles proportions. Huss n'était pas un nationaliste, bien qu'il prouvât aimer sa patrie<sup>33</sup>. Rappelons que ce n'est pas lui qui arracha le fameux décret de Kutná hora au roi en 1409 et que sa déclaration: „je préfère un bon Allemand à un mauvais Tchègue“ montre au moins qu'il n'était pas un nationaliste à tout crin et que, sans aucun doute, ses préoccupations essentielles n'étaient pas là.

Huss n'en eut-il pas moins quelques idées politiques novatrices? M. De Lagarde l'a insinué récemment en lui trouvant des convergences avec Marsile de Padoue et même en découvrant dans son *De Ecclesia* une réminiscence du *Defensor pacis*<sup>34</sup>. Je ne crois pas que l'argumentation de M. De Lagarde soit très probante. Et tout d'abord, parce que, prise dans son ensemble, l'idéologie de Huss est profondément différente de celle de Marsile. Alors que celui-ci vise à la destruction du pouvoir de l'Eglise dans l'organisation de la société, pour Huss, ce pouvoir, non seulement doit subsister, mais il est le premier en dignité. Il écrit dans son traité sur l'Eglise que „... le pouvoir sacerdotal dépasse le pouvoir royal en ancienneté, en dignité et en utilité“<sup>35</sup>. Marsile, ensuite, voulait la suppression de

<sup>32</sup> Fr. Šmahel, The Idea of the „Nation“ in Hussite Bohemia. Study on the ideological and political aspects of the national question in the Czech Lands from the end of the 14th cent. to the 1470's. *Historica*, 1969, t. XVI, p. 143—247 et 1970, t. XVII, p. 93—197. Cfr c. r. Rev. d'Hist. eccl., 1969, t. LXIV, p. 1050—1052.

<sup>33</sup> Ces vues vont aussi dans la ligne de celles de Mr Seibt. Voir *Hussitica*. Zur Struktur einer Revolution (Archiv für Kulturgeschichte, Beiheft 8), Cologne 1965.

<sup>34</sup> G. De Lagarde, La naissance de l'esprit laïque au déclin du moyen âge. III. Le *Defensor pacis*, Louvain et Paris 1970, p. 363.

<sup>35</sup> DE, c. X, p. 74.

l'Eglise en tant que société humaine autonome, tandis que Huss prêchait pour sa réforme. Lorsque Huss écrit que le pape n'est le chef de l'Eglise que s'il le prouve par une conduite évangélique, il ne conteste pas du tout le pape en tant que chef d'une société qu'il vouerait à la destruction, comme c'est le cas de Marsile. Il récuse un chef indigne de sa charge, et l'ardeur même qu'il met à exiger une bonne qualité de ce chef prouve à quel point il désire le maintien de la société à laquelle ce chef préside. Même si, dans un cas extrême, il y avait lieu de supprimer la papauté fastueuse et „séculière“, ce serait pour remplacer les mauvais pasteurs par de bons prêtres. Ce qui signifie bien garder l'institution après l'avoir purifiée.

Malgré ces divergences fondamentales, il y aurait, d'après M. De Lagarde, des thèses voisines chez Huss et chez Marsile. J'en cite ici les principales, celles qui touchent à l'organisation politique de l'Eglise. La première serait la négation de la juridiction coactive du sacerdoce. A quoi il faut répondre que si l'on entend par là que Huss critiquait l'usage abusif des peines canoniques et qu'il enseignait de ne pas craindre l'excommunication injuste et de suivre sa conscience plutôt que d'obéir à des ordres impies, la thèse est bien à lui. On pourrait apporter ici beaucoup de citations<sup>36</sup>. Mais la thèse n'est pas de Huss, si elle voulait dire qu'il n'aurait pas admis, comme Marsile, ni l'autorité des supérieurs ecclésiastiques, ni le devoir d'obéissance qui incombe aux chrétiens. Un grand nombre de pages de la seconde partie du *De Ecclesia* est précisément consacré à fixer les règles de cette obéissance. Une phrase résume le tout. Il s'agit de l'obéissance au pape et aux évêques. Huss déclare qu'il faut leur obéir, même s'ils sont mauvais, à condition toutefois qu'ils commandent d'accomplir les commandements de Notre Seigneur Jésus-Christ<sup>37</sup>.

La seconde thèse voisine serait celle de la „pauvreté apostolique“. L'expression est ambiguë. Huss a prêché contre la vie „séculière“, le luxe, la débauche, les richesses excessives des prélats. Mais, nous venons de le voir, il est resté en-deçà de la ligne Wiclif-Jacobellus-Payne. Il n'a pas partagé leur initiative pour l'introduction d'un clergé sans propriété privée. Il n'a donc pas vraiment attaqué le mal par la racine et il n'a reconnu au roi un droit d'intervention que dans le cas d'abus flagrants<sup>38</sup>.

La troisième thèse voisine résulte, sans doute, d'une confusion entre Wiclif et Huss. Elle aurait consisté à soutenir „l'égalité fondamentale de tous les prêtres“. Si c'est vrai pour Wiclif, ce ne l'est pas pour Huss. Dans son commentaire sur le quatrième livre des Sentences de Pierre Lombard, dist. XXIV, n. 3<sup>39</sup>, Huss définit l'épiscopat comme étant le sacerdoce augmenté du pouvoir d'ordonner des

<sup>36</sup> P. ex. DE, c. XXII, p. 212 svv.

<sup>37</sup> DE, c. XIX, p. 177.

<sup>38</sup> E. a. Sermo „Ait Dominus servo“. Historia et Monumenta Johannis Hus et Hieronymi Pragensis, Nuremberg 1558, II 47'—48'; De arguendo clero: *ibid.*, I, 152' et v; Defensio articulorum Wyclif: Magistri Johannis Hus, Opera polemica. Ed. J. Eršil, Prague 1966, p. 166. Le prologue de cette défense est particulièrement net.

<sup>39</sup> Magistri Joannis Hus, Super IV Sententiarum. Opera. Ed. W. Flajšhans et M. Kominková, Prague 1903—1907, I. IV, dist. XXIV, n. 3, p. 635.

prêtres (*potestas presbyteratus cum adiuncta potestate ordinandi presbyteros*). Il n'est jamais revenu sur la question plus tard. Il a toujours distingué l'évêque du prêtre.

Mais que dire de la phrase que Huss a copiée chez Marsile et qui fournirait la preuve que Huss a écrit en ayant sous les yeux le traité de Marsile et-sous entendu-s'en est laissé influencer. Voici cette phrase, telle qu'on la lit dans chacun des deux traités:

DE, p. 82

Item *Deus est qui non potest ignorare cui remittendum sit peccatum, et solus ipse est, qui non potest moveri affectione perversa et iudicare iniuste*

DP, p. 206—207<sup>40</sup>

Quoniam solus *Deus est qui non potest ignorare quibus remittendum (et quibus retinendum) sit peccatum et solus qui affectione perversa neque movetur, neque iudicat quemquam iniuste*

Voilà donc pour les traités de Marsile (*Defensor pacis*) et de Huss (*De Ecclesia*) en tout et pour tout quatorze mots identiques. Il ne me semble pas prouvé que Huss les ait directement copiés dans le *Defensor*. Mais si tel était le cas, si Huss a vraiment connu le traité de Marsile, il me semblerait que ces quatorze mots donneraient la mesure de l'accord que Huss reconnaissait entre sa pensée et celle de Marsile: quelques accointances fortuites et superficielles, mais aucun accord de fond sur la doctrine. Huss aurait copié occasionnellement Marsile, comme il avait copié Wiclif et bien d'autres, avec un parfait discernement. A Marsile il n'avait pas grand chose à prendre, car il n'admettait fondamentalement pas sa doctrine. Huss, il faut le répéter, ne visait pas à la destruction de l'Eglise terrestre, mais à sa réforme<sup>41</sup>.

<sup>40</sup> Ed. R. Scholz, Marsilius von Padua, *Defensor pacis*, Hanovre 1932.

<sup>41</sup> Cfr c. r. de De Lagarde, La naissance..., dans: Rev. d'Hist. eccl., 1971, p. 3. Il n'a pas non plus de voisinage de thèses sur le nombre de sens du mot Eglise, Marsile en comptant cinq d'après M. De Lagarde et Huss, trois: *universitas praedestinatorum, communio sanctorum, ecclesia mixta* (cfr Sermo „Diligis“: HM, II, XXVIII; Sermo „De Ecclesia“: J. Sedláček, *Mistr Jan Hus*. Prague 1915, p. 116—117; Super IV Sent., p. 36). Il n'y en a pas non plus sur la bulle *Unam sanctam*, Huss en donnant une interprétation fort originale qu'apparemment Marsile ignorait. Huss acceptait l'affirmation de Boniface VIII, selon laquelle le salut n'était possible que dans l'Eglise une, sainte, catholique, apostolique et romaine, gouvernée par le pontife romain. Seulement cette Eglise était l'ensemble des prédestinés et le pontife romain était Jésus-Christ (Voir DE, p. 10, 20, 43, 96, 107, 124, 227, 233). A M. De Lagarde, il faut pourtant concéder que sur *Marth.*, XVI, 16—19 (Heureux es-tu Simon Bar-Iona! car ce n'est pas la chair et le sang qui t'ont révélé cela, mais mon Père qui est dans les cieux. Eh bien! moi je te le dis: tu es Pierre, et sur cette Pierre, je bâtirai mon Eglise; et les portes de l'enfer ne pourront rien contre elle. Je te donnerai les clés du Royaume des cieux; tout ce que tu lieras sur la terre demeurera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre demeurera délié dans les cieux), les interprétations de Marsile et de Huss concordent. Ils ont adopté tous les deux la position de saint Augustin, suivie aussi par Wyclif, d'après laquelle la *petra*, fondement de l'Eglise, n'est pas saint Pierre, mais Jésus-Christ lui-même (Cfr DE, c. VII, p. 44 sv. et passim). Il est exact aussi que tant Huss que Marsile ont vu dans la Donation de Constantin un désastre majeur pour l'Eglise (DE, c. XIII, p. 104).

Il n'était surtout pas un révolutionnaire. Sur ce point j'ai eu un petit conflit avec l'historien tchèque Fr.-M. Bartoš<sup>42</sup>. J'avais écrit un jour qu'aux moments décisifs, Huss n'a jamais relevé l'étendard de la révolte, mais s'est toujours incliné. En 1412, pour éviter que la ville de Prague ne soit frappée d'interdit, il l'avait quitté volontairement. M. Bartoš m'a répondu qu'il s'était effacé pour „accomplir le voeu du roi“<sup>43</sup>. C'est bien cela, mais c'est tout sauf un geste révolutionnaire!

Il est parti librement aussi pour Constance<sup>44</sup>. Il n'y était ni contraint ni forcé. A la séance du 7 juin de son procès, d'Ailly s'étonne qu'il ait pu affirmer être venu de son plein gré à Constance. Huss répond: „Mais oui, j'ai déclaré être venu de ma propre volonté. Si j'avais refusé de venir, il y a en Bohême des seigneurs nombreux et de la plus haute noblesse, qui me sont dévoués. Dans leurs châteaux, j'aurais pu me réfugier et rester caché, de telle sorte qu'aucun roi sur terre n'aurait pu me forcer de venir ici“. Mais Huss ne s'est pas mis sous la protection de ces seigneurs. Il ne les a pas entraînés dans une guerre révolutionnaire. Il est parti sagement pour Constance. Il s'est incliné.

A Constance, prétend encore M. Bartoš, Huss ne s'est pas soumis à Jean XXIII<sup>45</sup>. Il est pourtant évident qu'en partant pour Constance, il était résolu d'avance à y accepter l'ordre régnant, le concile et le pape pour autant qu'il y en avait un. C'est ce qu'il fit. Il n'est pas allé lui-même voir Jean XXIII, mais il lui a dépêché ses gardes de corps, Jean de Chlum et Henri de Lacembok. Et au compromis conclu entre eux et le pape (Huss sera libre, mais il ne se joindra pas aux cérémonies et il ne prêchera pas), Huss consent. Encore une fois, Huss s'incline<sup>46</sup>.

Résumons-nous jusqu'ici. Huss n'est pas le philosophe qui a tourné le dos à la pensée médiévale, scolastique et catholique, en insérant dans la métaphysique cosmique de Wiclif une philosophie de l'homme, aboutissant à une théorie rationaliste de l'obéissance. Il n'est pas mort comme martyr de la noétique „réaliste“ sous les coups d'une coalition de philosophes „nominalistes“. En maintenant le caractère intangible de la propriété privée, il est resté en retrait de Wiclif et surtout de Jacobellus, son contemporain et collègue à l'Université de Prague, qui se sont engagés à fond pour une structure authentiquement communiste de l'„état“ clérical. Il n'a pas joué un rôle politique bien important et il n'était pas d'humeur foncièrement révolutionnaire. Ces points une fois acquis, il sera sans doute temps de se demander ce que Huss a été positivement.

<sup>42</sup> Fr.-M. Bartoš, Apologie de M. Jean Huss contre son apologiste. *Communio Viatorum*, 1965, t. VIII, p. 65—74.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 69.

<sup>44</sup> M. Bartoš essaye de montrer que Huss céda (il a donc bien céder!) sous la pression de l'Europe entière. *Ibid.*, p. 70 sv.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 69.

<sup>46</sup> Cfr Jean Huss tel qu'en lui-même. *Communio Viatorum* 1965, t. VIII, p. 235—238. Voir aussi A. Molnár, *Endzeit und Reformation. Heidelberger Jahrbücher*, 1965, t. IX, p. 76: „Hus war alles andere als ein Apokalyptiker, und seine Haltung dem Papst und dem Konstanzer Konzil gegenüber . . . wurzelte in einer nüchternen Theologie des Gehorsams, die ihm den Ungehorsam gegenüber menschlichen Satzungen zur Pflicht machte . . .“.

Il ne me paraît faire aucun doute que c'est sur le terrain religieux qu'il faut chercher. Dans les années cinquante, un philosophe marxiste écrivait à Prague que ce que Huss avait enseigné, prêché, écrit au point de vue religieux était sans valeur et que Huss lui-même n'y avait jamais attaché d'importance<sup>47</sup>. Si c'était vrai, Huss ne se serait jamais intéressé à rien de ce qu'il a prêché et écrit, car toute son oeuvre, de la première ligne à la dernière, est religieuse et rien d'autre: ni philosophique, ni sociologique, ni politique. Sur ce point du reste, il règne en ce moment une presque unanimité.

Une question s'est posée tout de même. Huss a-t-il vécu et est-il mort en catholique ou fut-il déjà avant la lettre un protestant? Un „bon“ catholique doit-il le considérer comme un „affreux“ hérétique? Sur ce point une discussion, du reste fort courtoise et même amicale, s'est engagée par écrit et de vive voix entre le professeur Molnár de Prague et moi-même et nous sommes parvenus à nous entendre presque parfaitement.

Mon point de départ était que Huss était, à peine et sur la doctrine précise du pape seulement, en dehors de la vérité catholique. Je dis „à peine“, parce que les textes de Huss sur ce point sont souvent obscurs, parfois même peu cohérents. Et aussi parce que les autorités théologiques qui condamnent n'ont pas dans l'arsenal de leur jurisprudence la ressource de la „relaxe pour insuffisance des preuves“. Elles ne jugent pas tant d'une pensée ou d'une oeuvre que de sentences isolées qu'elles en dégagent. Tout en maintenant donc des réserves sur ce que Huss a vraiment pensé, j'admets qu'il est échappé à sa plume des déclarations qui, telles quelles, étaient hérétiques, par rapport à la foi générale de l'Eglise sur le pape. Par exemple: „que la dignité papale vient de l'empereur; qu'il n'y a pas une lueur de probabilité qu'il faille, pour régir l'Eglise au point de vue spirituel, une tête unique ...“

La question du pape mis à part, je ne découvre plus, dans les trente articles de Huss, condamnés à Constance, aucune hérésie proprement dite. Sa définition de l'Eglise comme ensemble des prédestinés ne serait une hérésie que s'il avait soutenu que l'Eglise n'était que cela. Mais ce n'est pas le cas. Huss a parfaitement admis que l'Eglise voulait dire aussi, et la communion des saints, et l'ensemble des croyants, pécheurs ou en état de grâce, pratiquant les sacrements dans la soumission aux prélats et aux prêtres. Cependant la valeur la plus haute était pour lui l'*universitas praedestinatorum*. C'était, à l'époque, un mode de penser insolite et qui rappelait dangereusement les hérésies de Wiclif. Malgré cela, les théologiens de Paris, à qui l'archevêque de Prague avait soumis le *De Ecclesia* de Huss, ne condamnèrent pas sa notion d'Eglise comme hérétique, mais simplement comme une erreur contraire à la notion d'Eglise, reçue par les docteurs qualifiés. Il aura donc suffi que ces docteurs qualifiés disparaissent et qu'ils soient remplacés par d'autres pour que ces erreurs aussi disparaissent toutes seules.

Huss, ensuite, n'a pas enseigné qu'un évêque perdait son caractère épiscopal du fait qu'il tombait dans le péché mortel. Il a, au contraire, corrigé la thèse de

<sup>47</sup> M. Machovec, *Husovo učení a význam v tradici českého národa*, Prague 1953, p. 152.

Wiclif sur ce sujet, en exposant qu'un évêque, vivant habituellement dans des désordres gravement scandaleux, n'était plus un véritable, c.-à-d. un „bon“ évêque, au sens qu'y donne l'Évangile. Huss n'a pas, non plus, nié les indulgences, comme Wiclif l'avait fait, mais il a condamné, comme le concile de Constance le fera après lui, les fausses indulgences proclamées par Jean XXIII (Balthazar Cossa) pour sa pseudo-croisade contre Ladislas de Naples qui soutenait son rival Grégoire XII. Et il n'a enseigné sur tous les autres points de la doctrine chrétienne que ce qu'il y avait de plus orthodoxe, de plus traditionnel et de plus catholique, corrigeant encore Wiclif sur les questions de l'eucharistie et de la pénitence.

Pendant Huss m'apparaît surtout catholique dans sa mort. Il est allé volontairement à Constance, nous l'avons rappelé tout à l'heure, persuadé qu'une discussion sincère aurait aplani les difficultés. Il ne doutait donc pas de la justesse ou de l'orthodoxie de sa doctrine. Ceux qui le connaissaient de près partageaient son avis, en particulier l'inquisiteur de Prague, Nicolas évêque titulaire de Nezero et les trois chevaliers tchèques, amis de Huss: Jean de Chlum, Venceslas de Duba et Henri Lacembok qui ont renseigné sans doute l'empereur Sigismond et l'ont amené à la décision fatale d'accorder à Huss un sauf-conduit pour le voyage de Constance. Je ne crois pas, pour ma part, que Sigismond ait agi en cette circonstance par pure félonie, comme bien des historiens le lui ont reproché par la suite. Sur le témoignage des trois chevaliers, il a tout simplement cru que l'affaire n'avait pas beaucoup de gravité. A Constance, une fois que le concile avait condamné Huss comme hérétique, il était impuissant à changer le cours des choses.

Huss avait donc la conscience en paix et, de plus, il obéissait. Plus important encore était finalement le motif pour lequel il périt sur le bûcher. Très souvent, les choses sont présentées de telle sorte qu'on croie que Huss a été condamné et exécuté parce qu'il a maintenu avec obstination les erreurs qui lui étaient reprochées. Or ce n'est pas le cas du tout. Huss a été condamné parce qu'il refusait de reconnaître comme siennes la plupart des erreurs qu'on lui attribuait et qu'il demandait qu'on lui expliquât en quoi il se trompait sur les autres. Au cours de la tragique séance finale du procès dans la cathédrale de Constance, il ne cesse de protester contre ce qu'on lui impute. Il demande un confesseur et il meurt en récitant le *Credo*, bien persuadé que le concile qu'il a vu à l'oeuvre ne représente pas mieux que les trois papes en compétition, la voix infaillible de Jésus-Christ sur terre. Ainsi Huss, vu à travers son oeuvre et dans son temps, ne paraît pas pouvoir être absous d'erreurs plus ou moins graves dont une pourrait être qualifiée d'hérésie, mais il n'est pas un hérétique en ce sens qu'il aurait soutenu avec obstination des thèses qu'une autorité doctrinale, élevée en ce moment au-dessus de tout soupçon, aurait condamnées. Huss m'a toujours paru être mort en catholique, après avoir consacré passionnément sa vie à la réforme, c.-à-d. à l'embellissement et à la sanctification de l'Église.

Comme je vous le disais, une contestation sérieuse, cette fois à l'intérieur du christianisme, m'a été opposée par le Professeur Molnár de Prague. Pour lui, je réduisais à l'excès le caractère hérétique de Huss. Que Huss était bel et bien un hérétique, il en voyait la preuve dans son appel à Jésus-Christ. Lorsque le 18 octobre 1412, l'excommunication majeure, portée par le cardinal de Saint-Ange

le 29 juillet précédent, fut proclamée à Prague, Huss répond par un appel émouvant au Seigneur Jésus, son seul et dernier espoir: „... suivant l'exemple de Jésus-Christ, j'en appelle à Dieu à qui je confie ma cause...“<sup>48</sup>. Cet appel ne l'empêcha pas de répondre plus tard au désir du concile transmis par Sigismond et de se rendre à Constance. Mais là aussi il n'obtint pas gain de cause et lorsque, pendant la séance de condamnation dans la cathédrale de Constance, il lui est encore reproché d'avoir appelé à Dieu, Huss, loin de se rétracter, renouvelle son geste: „Seigneur Dieu, gémit-il, voici que le concile condamne ta conduite et ta loi comme une erreur. Lorsque tu étais accablé sous les coups de tes ennemis, tu as confié ta juste cause à Dieu ton Père, le plus juste des juges. A nous, misérables, tu as montré comment nous devons dans l'épreuve, recourir à toi, juge sans compromission et demander humblement ton suffrage“. Puis, après un instant: „Moi, j'affirme, sans me lasser qu'il n'y a pas d'appel plus sûr qu'à Notre Seigneur Jésus-Christ. Il ne se laisse pas fléchir par des cadeaux malhonnêtes ni tromper pas de faux témoignages. Il donne à chacun ce qu'il mérite“<sup>49</sup>. Dans cet appel renouvelé à Dieu et à Jésus-Christ, M. Molnár voit un acte par lequel „Huss a fait éclater les cadres solidement établis du droit canon“<sup>50</sup>. Son appel constituait „un acte de révolte“<sup>51</sup> ou d'„extrême désobéissance“ et c'est celle-ci qui „donne à sa vie son vrai sens“<sup>52</sup>.

Remarquons tout d'abord que M. Molnár commet une première confusion entre l'hérésie — qui est une erreur contre la foi, soutenue avec opiniâtreté — et la révolte — qui est un refus d'obéissance à l'autorité légitime —. Ce n'est pas parce que, dans une circonstance donnée, un catholique refuse d'obéir à son évêque, voire au pape, qu'il est nécessairement un hérétique, et il peut aussi être un véritable hérétique, c.-à-d. un homme qui met avec obstination sa pensée personnelle au-dessus de celle de l'Eglise, tout en restant au moins extérieurement dans l'obéissance. M. Molnár confond ensuite la morale et le droit canon. La morale ou l'éthique est non seulement distincte du droit, mais elle lui est supérieure. Le droit doit certes jouir du préjugé favorable, mais il ne peut jamais être appliqué d'une manière matérielle ou mathématique. Un motif proportionnellement suffisant, eu égard à la gravité de la loi, excuse toujours de son observation. Il est donc très possible qu'on refuse, en une circonstance donnée, d'observer une prescription du droit canonique, sans que pour cela on le fasse nécessairement voler en éclats. Sans même qu'on fasse aucun mal ou aucun péché. Qui plus est, en agissant ainsi on peut très bien ne faire que ce qu'il est un devoir de faire, puisque, d'après la morale catholique, il faut toujours suivre le verdict de la conscience. M. Molnár observe encore que Huss „a refusé une obéissance aveugle...“ et qu'il a estimé devoir suivre „sa conscience responsable“<sup>53</sup>. Nous

<sup>48</sup> HKD, p. 130—131, appel dont il est fait question à Constance pendant son procès le 7 juin 1415 (Fontes Rerum Bohemicarum. Ed. V. Novotný, Prague 1932 (FRB), t. VIII, p. 78) et le lendemain (*ibid.*, p. 92).

<sup>49</sup> FRB, VIII, 115.

<sup>50</sup> A. Molnár, Hus et son appel au Christ. *Communio Viatorum*, 1965, t. VIII, p. 96.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 99.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>53</sup> *Ibid.*

sommes bien d'accord là-dessus. Mais, en le faisant, Huss n'a pas désobéi à l'éthique catholique de toujours. Il a parfaitement suivi les leçons que ses maîtres lui ont données dans sa jeunesse cléricale. Il s'est conduit comme tout catholique doit se conduire.

Poussons cependant l'analyse encore un peu plus loin. Est-ce que, dans le cas particulier qui mettait Huss aux prises avec un concile général, on peut admettre qu'il ait pu avoir des raisons de conscience de ne pas se soumettre? La réponse ne peut qu'être affirmative. Ce n'était pas une vérité de foi, que Huss était coupable. Même infallible, le concile pouvait se tromper sur ce point. En ne lui faisant donc pas confiance, Huss ne niait aucune vérité de foi. Il faut aussi ne pas oublier que ce concile venait de déposer trois papes et qu'il venait de se déclarer supérieur au pape. Huss pouvait, en ce moment, douter de la légitimité de cette déclaration. Le concile avait aussi obstinément refusé d'accepter ses protestations contre l'interprétation manifestement fautive donnée à l'ensemble de sa doctrine. C'était une raison de plus qui ne pouvait que persuader Huss qu'il avait affaire, non pas avec un tribunal éclairé sur son cas et inspiré de l'esprit de l'Évangile, mais avec des juges iniques. En invoquant alors Jésus-Christ dans le désespoir d'obtenir justice auprès des hommes, il fit l'acte de foi le plus chrétien et le plus catholique imaginable.

Et pourtant, je crois ne pas pouvoir donner entièrement tort à M. Molnár. Une phrase qu'il a écrite contre moi, jointe à ce qu'il m'a dit en de nombreuses conversations amicales sur le sujet, éclaire bien ce que je crois de très juste dans sa pensée. Voici cette phrase: „Isolant Huss par rapport au hussitisme, Paul De Vooght risque de se méprendre sur la pensée réformatrice du martyr de Constance“<sup>54</sup>. Il est vrai que j'ai toujours étudié Huss en lui-même, avant tout dans son oeuvre, puis dans son milieu et en tenant compte de ce qui l'a précédé, surtout le mouvement réformiste tchèque, et c'est ainsi que je suis arrivé à la conclusion que l'hérésie l'avait à peine touché de son aile. On ne trouve aucune trace de valdisme chez lui. De Wiclif, il a présenté une version catholique, quelques bavures mises à part. Comme nous l'avons vu, il s'est présenté volontairement au concile et il est mort après s'être confessé, en récitant le *Credo*. Vu ainsi, Huss est un catholique. Mais si l'on considère maintenant ce qui l'a suivi et dont sa vie, sa prédication et surtout son martyre à Constance ont été le point de départ, c.-à-d. si l'on voit Huss dans son prolongement dans l'histoire, il a eu et, surtout, sa mort sur le bûcher a eu une portée réformatrice indiscutable. Vu de cette manière, Huss est déjà et avant la lettre, et — je crois pouvoir le dire — malgré lui, un protestant.

En terminant cette conférence, posons-nous une dernière fois la question: qui est Jean Huss pour nous aujourd'hui? Certainement pas un philosophe, grand ou petit. La philosophie pure n'a jamais tenté sa plume. Il n'est surtout pas un rationaliste et, qu'il ait été partisan du „réalisme“ ou du „nominalisme“, ce n'est pas en lisant ses oeuvres qu'on pourrait s'en aviser. Elles ne portent aucune trace

<sup>54</sup> A. Molnár, *Husovo místo v evropské reformaci*. Český časopis historický, 1966, t. XIV, p. 14.

ni de l'une ni de l'autre de ces deux philosophies. Huss n'a guère été non plus un réformateur social. Il est bien évident que, s'il avait réussi à convertir la masse de ses auditeurs à vivre plus chrétiennement qu'ils le faisaient, il en serait résulté une amélioration des rapports sociaux. Mais rien n'aurait été changé aux structures sociologiques de l'époque. Celles-ci, Huss les a toujours acceptées comme elles étaient avec la société divisée en trois „états“. Il n'a pas imaginé un instant qu'il pût en être autrement. Il ne me paraît pas injuste d'ajouter que Huss n'a pas été un penseur bien original. Comme théologien, il fait plutôt piètre figure à côté de Jacobellus de Stribro, le premier qui ait construit une théologie hussite cohérente. L'oeuvre théologique de Huss est banale et, ce qu'elle a d'un peu marquant, la définition de l'Eglise comme *universitas praedestinatorum*, il l'a reprise à Wiclif et il l'a mal assimilée. De ce point de vue, on est bien obligé de reconnaître que son *De Ecclesia* est une oeuvre obscure, confuse et parfois même contradictoire.

Si Huss n'a pas été un penseur hors ligne, il n'a guère non plus été un audacieux ou un téméraire dans l'action. Lorsque l'émeute secoue Prague et que le peuple déchaîné porte en triomphe vers la chapelle de Bethléem pour les vénérer comme martyrs les trois jeunes gens décapités par la soldatesque, Huss trouve le moyen de n'être pas là. Il quitte aussi la ville, nous l'avons vu, pour lui éviter l'interdit. Il se rend au concile lorsqu'il y est invité ... Non, ce n'est pas non plus par l'audace dans la conduite que Huss se distingue. Il n'aime pas le combat. Arrivé à Constance, il évite toute provocation. Il accepte de ne pas paraître en public, de ne pas prêcher. Et lorsqu'on commence par l'interroger sur un certain nombre de propositions de Wiclif, il écrit sereinement: *nec tenui, nec teneo*. Il ne mentait pas, mais il ne cherchait pas non plus la querelle. A ses partisans à Prague, qui ont introduit le calice pour les laïcs — encore une idée qui ne lui est jamais venue —, il demande de surseoir et ... de demander la permission au concile!

L'iconographie vient ici à notre aide. Depuis des siècles, Huss est partout représenté avec un visage émacié, un long nez mince, une barbe solennelle, un regard d'illuminé ou de fanatique; d'un mot: un homme d'une pensée fulgurante et d'une incompressible audace. Cela, c'est la légende. La vérité, une autre image nous la suggère, la plus ancienne qui existe de lui, celle que l'on peut voir encore aujourd'hui à la mairie de Tábor. C'est une petite statuette qui représente Huss attaché à une colonne, la mître d'ignominie sur la tête, émergeant des flammes qui montent vers lui. La douleur fait grimacer son visage, mais celui-ci est rond, presque joufflu et sans barbe: une bonne tête de campagnard sans rien de romanesque ou de grandiloquent. Et voilà la réalité: un homme que sa correspondance montre simple et fidèle dans ses amitiés, qui ne sut pas toujours éviter les emportements et les colères, mais en qui, finalement, la raison triomphait. Il n'est pas monté sur le bûcher dans un grand élan fanatique, mais après avoir tout fait pour persuader ses juges qu'il n'était pas coupable de ce dont ils l'accusaient, parce que, en conscience et tout mûrement réfléchi, il refusait de mentir. Il ne voulut pas rétracter ce qu'il n'avait pas enseigné. Devant la menace suprême, il ne consentit pas à déclarer vrai ce qu'il savait être faux. A cause de ce geste, qui trahit la noblesse de toute une vie, Huss restera toujours dans l'histoire comme une des plus nobles figures d'homme.

Il est aussi un grand chrétien. Au pied du bûcher, il résume lui même sa vie. Ce qu'il a voulu, c'est „sauver les hommes du péché“. C'est bien vers ce but qu'a tendu tout son effort, qui, par la parole écrite ou parlée, en revenait toujours à prêcher Jésus-Christ. Si nous examinons objectivement son immense oeuvre oratoire, nous constatons que les doléances et les accusations, les invectives et les injures, qui n'y manquent certes pas, ne sont que l'envers d'une doctrine spirituelle positive, cohérente et constructive, toujours inspirée par l'Écriture et surtout par les évangiles, son livre de méditation par excellence. Il y cherchait de préférence l'image de Jésus-Christ, tracée par les synoptiques. Sans négliger les grandes synthèses paulinienne et johannique, dont beaucoup de textes figurent dans ses écrits, il voyait surtout Jésus comme le Fils de l'homme dont Matthieu, Marc et Luc ont raconté la vie et retenu les paroles authentiques: Jésus, humble, pauvre, souffrant, miséricordieux, dont le joug est léger et la croix douce à porter, le Jésus des Béatitudes et des paraboles, celui qui apprit aux hommes de s'adresser à Dieu comme à leur Père des cieux, celui surtout pour qui le légalisme et le pharisaïsme venaient du Mauvais et pour qui les valeurs chrétiennes se trouvaient d'abord dans le coeur et se réalisaient par des actes<sup>55</sup>.

Persécuté, après avoir épuisé toutes les instances humaines pour obtenir justice, c'est en Jésus-Christ qu'il cherche son refuge et c'est avec son nom sur les lèvres qu'il exhale le dernier soupir. Loin des procès de tendances idéologiques de toutes sortes ainsi que des attachements ou des répulsions passionnels, inspirées par des images inexactes de sa personnalité, Huss appartient objectivement, c.-à-d. tel qu'on le trouve dans les sources authentiques de l'histoire, à tout homme de bonne volonté pour qui la vérité est plus précieuse que le mensonge et, plus spécialement encore au chrétien pour qui, comme pour lui, rien n'est au-dessus du Seigneur Jésus-Christ<sup>56</sup>.

## KURZFASSUNG

Der Verfasser berichtet über die wichtigsten Punkte der in den letzten Jahren geführten Kontroverse zur Person von Jan Hus und kommt zu folgenden Schlüssen:

Jan Hus ist nicht der Schöpfer einer neuen rationalistischen Philosophie des Menschen, die er auf einer neuen rationellen Theorie des Gehorsams begründete. Seine Lehre vom Gehorsam ist vielmehr Thomas von Aquin entnommen, auf den er auch in seinem Traktat *De Ecclesia* verweist. Hus ist auch nicht als Märtyrer des philosophischen Realismus gestorben. An dem Streit zwischen Realismus und Nominalismus, der am Ende des 14. und am Anfang des 15. Jahrhunderts in Prag ausgetragen wurde, war Hus nur am Rande beteiligt. Im Jahre 1403 war diese Auseinandersetzung in Prag übrigens bereits abgeschlossen. Sie wurde danach nur noch in Wien, Heidelberg und Erfurt weitergeführt. Hus hat sich vor allem der

<sup>55</sup> Article Huss (Jean), dans: Dictionnaire de spiritualité, t. 1195—1199.

<sup>56</sup> Huss à l'heure de l'œcuménisme. *Irénikon*, 1969, t. XLII, p. 293—313.

Predigt gewidmet, und hat seine Polemiken fast ausschließlich gegen tschechische Meister geführt, die sich auf dem Gebiet der Philosophie gleich ihm zum Realismus bekannt hatten. In Konstanz wurde nicht der „Realist“, sondern der für die herrschende Kirche gefährliche Mann verurteilt. Er hatte nämlich dem Volk in der Volkssprache gepredigt und dabei die Mißbräuche der hohen Geistlichkeit angeprangert. Er hätte behauptet, daß sie keine guten Hirten im Sinne des Evangeliums sein könnten, wenn sie in offenbaren Skandalen lebten. Er hatte auch gelehrt, daß die Kirche nicht ausschließlich eine sichtbare Gesellschaft der Gläubigen sei, sondern auch eine Gemeinschaft der Heiligen und Prädestinierten. So wurde er von der kirchlichen Obrigkeit als eine drohende Gefahr empfunden und deswegen verurteilt.

Auf sozialem Gebiet war die Stellung Hussens konservativ. Die königliche Gewalt war für ihn die einzig denkbare und die Einteilung der Gesellschaft in drei Stände von Gott gewollt. Er war auch der Meinung, daß der dritte Stand (die *Vulgares*) von Gott berufen sei, um den zwei anderen Ständen zu dienen. Den Handwerkern predigte er, fleißig zu arbeiten und mit ihrem Lohn zufrieden zu sein. Er ist auch Jacobellus nicht gefolgt, der den Klerikern ein gemeinsames Leben (einen wahren Kommunismus) auferlegen wollte, und er hielt das Recht aller Menschen auf Privateigentum wie auf die Ehe für unantastbar.

In der eigentlichen Politik war Hus so gut wie gar nicht tätig. Es ist unrichtig, wenn behauptet wird, Hus habe das berühmte Dekret von 1409 von dem König erbeten und bekommen. Er liebte mehr „einen guten Deutschen als einen schlechten Tschechen“. In seiner politischen Auffassung zeigen sich nur ganz äußerliche Ähnlichkeiten mit Marsilius von Padua. Im Grundsätzlichen wich er von diesem ab. Der Paduaner strebte die Vernichtung jeglicher kirchlicher Gewalt an; Hus dagegen stellte die kirchliche Autorität über die weltliche, da er die Kirche nicht zerstören, sondern reformieren wollte. Er forderte von den Christen den Gehorsam gegenüber ihren Vorgesetzten selbst dann, wenn diese unchristlich lebten. Auch in der Aktion war Hus kein vermessener und kühner Revolutionär. In allen entscheidenden Stunden hat er stets um des lieben Friedens willen nachgegeben.

Die wahre Persönlichkeit Hussens ist unbedingt religiös. Soll man ihn aber dem römisch-katholischen oder dem protestantischen Lager zurechnen? Manches spricht für die Katholizität von Hus. Von streng theologischem Standpunkt aus betrachtet hat er kaum eine einzige Ketzerei gelehrt. Er stand nicht unter dem Einfluß der Waldenser und von Wiclif hat er, im großen und ganzen, eine katholische Überarbeitung geliefert. Er ging freiwillig nach Konstanz, überzeugt von der Katholizität seiner Lehre, die auch der damalige Prager Inquisitor, Bischof Nicolaus von Nezero, bezeugt hatte. Vor dem Konzil bestand er nicht hartnäckig auf seinen Häresien, sondern weigerte sich nur, die ihm zugeschriebenen Irrtümer zu widerrufen, weil er überzeugt war, diese nicht gelehrt zu haben. Vor seinem Tode hat er gebeichtet und offen seinen Glauben an Christus und die Kirche bekannt. Sein Ruf an Christus hatte nichts Ketzerisches an sich, und war um so weniger eine Tat des Ungehorsams, als er bezwecken sollte, nicht von einer über jedem Verdacht erhabenen kirchlichen Instanz verurteilt zu werden. Trotzdem erscheint Hus in der Geschichte, wegen des nach seinem Tode entstandenen Hussitismus, schon als protestantisch.

Wegen seiner Gewissenstreue, die ihn veranlaßte lieber sterben zu wollen als zu lügen, wird Hus in dem Gedächtnis der Menschen stets fortleben als ein großer, edler Mann. Er ist allen Christen vor allem ein Vorbild evangelischer Treue in der Liebe zu Gott und dem Nächsten; denn nichts anderes hat er in seinem Leben gewollt als „die Menschen retten vor der Sünde“.